

# COMMUNE DE BROQUIES

## PROCES VERBAL

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 18 décembre 2024 à 20h30

Présents : **13** : M Jean-Luc CRASSOUS, M Christian BRENGUES, M Bernard MARITAN, M Claude REYNES, Mme Emeline TAURIAC, M Jacques ANTONIN, Mme Julie BOSC, M André GAVALDA, Mme Céline POINDRON, Mme Sammy QUERALT, M Maxime REYNES, M Christian SERIN, M Gilbert TOULOUSE.

Excusé : Mme Sylvie GENIEYS

Votants : **13**

Le quorum étant atteint, M CRASSOUS, Maire, ouvre la séance.

Secrétaire de séance : M Christian BRENGUES

#### Ordre du jour

- Approbation du compte rendu du 25/11/2024
- Vente d'un bien immobilier
- Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025
- Redevance consommation d'eau potable et redevance pour performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2025
- Approbation de la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aveyron
- Désignation d'un Délégué à la Protection des Données
- Approbation du règlement des salles communales
- Transfert d'une part des salaires du budget M57 au budget M4
- DM

## 1 Approbation du PV du 25 novembre

Le PV n'appelle pas de modification il est soumis au vote

**Pour : 13 voix**

## 2 Vente d'un bien immobilier

Un administré va établir sur la commune, une annexe à son entreprise et souhaite acquérir le garage communal, sis avenue de Rodez, cadastré AB75.

Cette bâtisse et ses annexes ont été acquises par la commune pour une valeur d'investissement de 23000 € à laquelle s'ajoutent les frais de notaire de 1200 €.

Le preneur en propose 20000 €.

Après analyse, le Conseil conscient de trouver un équilibre entre budget communal et soutien à l'activité d'entreprise propose de vendre ce bien pour un prix de 22000€.

Afin de ne pas pénaliser le preneur pour son projet qui nécessite des délais raccourcis, le Conseil propose d'inscrire dans la délibération que le bien est laissé disponible pour le preneur à date de validité de la délibération pour des travaux de préparation dans l'attente de la signature de l'acte notarié.

L'approbation est soumise au vote :

**Pour : 13 voix**

### **3 Modifications du système de redevance de l'Agence de l'eau**

L'agence de l'eau Adour Garonne modifie la formule de calcul des redevances pour pollution d'origine domestique et modernisation des réseaux de collecte :

Ces redevances sont remplacées par :

- Une redevance de consommation d'eau potable collectée par le service de distribution d'eau potable et reversée à l'agence de l'eau (hors élevage agricole)
- Une redevance de performance des réseaux d'eau potable (calculée sur la performance des réseaux)
- Une redevance de performance des réseaux d'assainissement (calculée sur la performance des systèmes collectifs d'assainissement et des réseaux associés)

Les deux redevances de performance sont facturées par l'agence de l'eau aux organismes en charge de la gestion de ces réseaux, qui les répercuteront sur le prix du service associé aux abonnés.

Cette modification choisies et imposées par l'Agence de l'eau doivent être validées par délibération du Conseil qui doit accepter en l'état ce système.

#### **3.1 Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025**

La proposition est soumise au vote :

**Pour : 13 voix**

#### **3.2 Redevance consommation d'eau potable et redevance pour performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2025**

La proposition est soumise au vote :

**Pour : 13 voix**

### **4 Approbation de la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aveyron**

La convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON prend fin le 31 décembre 2024.

Le conseil doit délibérer pour renouveler la convention d'adhésion.

La proposition est soumise au vote :

**Pour : 13 voix**

## 5 Désignation d'un Délégué à la Protection des Données

La commune avait adhéré au service de mutualisation d'AGEDI mais celui ci a dénoncé le contrat et la commune doit trouver un nouveau DPO à compter du 1er janvier 2025.

Une consultation a été réalisée par la Communauté de communes, le résultat de cette consultation est présenté en séance par M le Maire qui propose de s'appuyer sur le partenariat actuel de la commune avec le SMICA.

Le SMICA propose de mettre en place une cellule sur la protection et la sécurité des données à caractère personnel et s'engage à la mettre à disposition des communes qui le souhaitent moyennant une cotisation annuelle.

Le montant de la cotisation pour 2025 sera de : 680 euros.

La proposition est soumise au vote :

**Pour : 13 voix**

## 6 Approbation du règlement des salles communales

Afin de prendre en compte une future salle communale sous la bibliothèque et l'augmentation significative de l'énergie, un nouveau règlement des salles communales a été construit lors du Conseil du 25 novembre.

Ce nouveau règlement est proposé à l'assemblée qui doit le valider et définir sa date d'application.

Le règlement est validé en l'état et sa date de mise en œuvre est portée au 1<sup>er</sup> octobre 2025, date à laquelle la nouvelle salle sera disponible.

Cette proposition est soumise au vote :

**Pour : 13 voix**

## 7 Transfert d'une part des salaires du budget communal au budget de l'eau et assainissement

L'année 2024 a été marquée par un gros travail de préparation pour pouvoir assurer le transfert de compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Ce travail a mobilisé non seulement les techniciens communaux mais aussi le secrétariat de Mairie dans l'élaboration des dossiers de demandes de renseignements de la part des acteurs externes concernés.

Le Conseil doit évaluer ce temps de travail afin de pouvoir l'imputer au budget eau et assainissement.

Après analyse, le Conseil propose d'imputer 25% du temps de secrétariat et 25% d'un technicien communal au budget eau et assainissement.

La proposition est soumise au vote :

**Pour : 13 voix**

## **8 Décision modificative**

Dans le cadre du transfert de charges voté ci-dessus, M le Maire va faire calculer la valeur des parts salariales (salaires et charges associées) concernées, et propose au Conseil de valider cette Demande Modificative du budget eau et assainissement.

La proposition est soumise au vote :

**Pour : 13 voix**

## **9 Questions diverses**

### **9.1 Vente bien communal**

Un administré propose d'acheter une parcelle de terrain à la commune, la parcelle concernée est présente au Conseil qui ne voit pas d'objection à cette vente, qui sera mise à l'ordre du jour d'un prochain Conseil

### **9.2 Place de la Poste : présentation du projet architectural**

Les plans d'architecture de la place de la Poste sont présentés en séance, il n'appelle pas de remarque hormis le mur au niveau du parking le long de la route départementale qui sera remplacé par une rambarde.

### **9.3 Vœux à la population**

La date est fixée en séance au dimanche 12 janvier à 10h30

### **9.4 Les Niouzes édition de décembre**

Le projet est validé par l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, M le Maire remercie les Conseillers et lève la séance.

Jean-Luc CRASSOUS  
Président de séance

Christian BRENGUES  
Secrétaire de séance